

Le mot du Président :

Cher(e)s, adhérent(e)s, Je vous présente tous mes vœux et vous souhaite une belle et sereine année 2025

Je vous espère en forme et je vous souhaite, au nom du conseil d'administration, une bonne et heureuse nouvelle année. J'appelle de tous mes vœux à une année 2025 de quiétude, pour vous et les personnes qui vous sont chères.



Suite à notre assemblée Générale d'Arthaz, ou nous avons décidé de faire un don de 2000 euros à l'association les Semeurs de Joie. La remise de chèque a eu lieu le 21 novembre avec un représentant du Crédit Mutuel. La banque à elle-même soutenue notre action en nous reversant 250 euros que nous avons tout naturellement rajouté à la somme donnée aux clowns hospitaliers.

Le 3 décembre dernier les 49 états de la convention de Berne ont fait le choix de déclasser le loup de ladite convention. Le changement de statut d'espèce strictement protégée à protégée permettra d'avoir une gestion cynégétique avec (quotas de prélèvements) plutôt qu'un quota attribué par dérogation. ENFIN PRESQUE puisque : Cette décision sera applicable à partir de mars 2025 sauf si plus d'un tiers des états membre se prononcent contre. Et sous réserve que le recours devant la cour Européenne de justice, des associations de protection des animaux, n'aboutisse pas.

La nouvelle méthode de comptage des loups en France dénombre 1013 loups en 2024 contre 1003 en 2023. Et ce malgré une augmentation de 4.6% des attaques sur les troupeaux, et 10% d'animaux prédatés en plus. Le loup est présent dans 66 départements. Le nombre de loup est contesté par les principales organisations syndicales, et par les représentants des 8 départements Alpains. Tous demandent un recomptage. L'enjeu est important puisque le nombre de prélèvements attribués est de 19% de la population.

Prévention : lors de l'éviscération et du dépeçage des animaux le port de gants de bonne qualité est indispensable. Cette simple précaution aurait pu éviter à un chasseur de Loire Atlantique d'être contaminé par une bactérie du a un sanglier (streptocoque du porc). Une hospitalisation avec quelques jours en soins intensifs auraient pu être évitée. Un cas plus ancien a couté la vie à un chasseur de 51 ans. Restons prudents nous sommes avertis.

Pascal Roche était venu nous présenter lors de notre dernière AG, les travaux de capture, de marquage et de suivi grâce aux colliers GPS de cerfs et biches dans les parties hautes des vallées du Giffre et de l'Arve. Un cerf et une biche avec des boucles auriculaires ont été prélevés cet automne. Pour rappel les colliers GPS se tombent automatiquement au bout de 2 ans. La biche avait été capturée en mars 2021 et se cantonnait sur quelques centaines d'hectares avec des habitudes saisonnières. Le Mâle capturé dans sa 2^{ème} année en 2021 à Chamonix a parcouru beaucoup de terrain en 2022 allant jusque dans le Trient en Valais.

Par la suite ce cerf c'est cantonné dans la vallée de Chamonix n'hésitant pas de passer d'un versant à l'autre. Le prélèvement c'est fait non loin de sa zone de capture. Un grand merci à Pascal Roche pour ces retours d'informations.

La fédération nationale renouvelle l'organisation les journées de la nature propre du 14 au 16 mars, ces dates conviennent bien pour les communes de plaines, mais il faudrait prévoir des dates plus tardives pour la montagne en collaboration avec la journée nettoyage des stations de ski. Participons à ces journées et surtout communiquons autours de ces évènements.

Trois jours après la Saint Hubert François Bovagne nous a quitté. Sa présence constante lors de toutes nos activités depuis 40 ans a fait de François un membre incontournable et indispensable de l'association, et pas seulement. La cotation, les réglages, les expositions de trophées, sa connaissance approfondie des armes et munitions, les innombrables sorties pour observer ou dénombrer, chamois, tétras, bécasses, la transmission aux jeunes chasseurs lors des cours du permis de chasser ou de l'école de chasse des Voirons, ceci dans la plus grande discrétion, avec gentillesse et bienveillance envers toutes les personnes côtoyées sont la preuve d'un engagement dévoué et totalement désintéressé.

Le monde cynégétique Haut-Savoyard lui doit beaucoup.
Respect et Merci Foué.

Nous présentons à Mireille, ses enfants et petits-enfants, sa famille et ses amis nos sincères condoléances.



Du côté des réglages :

Nous avons réalisé en 2024, **501** réglages sur cible fixe et **98** tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

La solution : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 11 juin 20245 dès 14 heures 30 et ce jusqu'au 22 octobre 2025.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements : Philippe BALSAT au : 06 80 31 83 46 email : philippe.balsat@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 : les 05 & 26 avril, 24 mai, 14 juin, 19 juillet, 09 août et 06 septembre 2025. Au stand du SCC derrière l'Arquebuse de Douvaine. (Stand du Col Vert)

L'ASDCGG74 remercie l'armurerie LE COL VERT pour la mise à disposition de son sanglier courant

Cotation des trophées :

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

Attention : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Demandez lui la coupe du crâne réglementaire.

Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL : 117 rue du Lavoir 74550 CERVENS Tel : 06 71 71 30 94

Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 06 80 31 83 46

DEYA Christophe : Les Bottolieres 150 chemin des Dampnes 74200 MARIN - 06 32 30 39 76

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 06 79 05 56 38

TONIN Olivier : Ancienne route d'Annecy 74320 - Sevrier - 06 83 86 97 17



Notre assemblée générale se tiendra à Sallanches salle Léon Curral le vendredi 21 mars à 19h.

Suivra une conférence débat sur la législation actuelle.



BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2025.

Coupon à retourner au plus tôt à :

**BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0680318346 ou
Mail : philippe.balsat@orange.fr**

Les cours débuteront le 24 février 2025 à 19 h 00, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

**AG le 21 mars 2025 à 19 h 00 salle Léon Curral 74700 SALLANCHES
Thème : Législation actuelle sur les nouveaux dispositifs de tir et couteaux.**

Disponible à l'association : Callie une chienne de rouge en montagne : 30,00 euros



**OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h**

ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55